

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **15 MAI 2024**

**portant décharges d'activité des membres de la commission permanente et du président
du conseil national d'action sociale**

NOR : JUST2413294A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 modifié relatif au statut du Conseil national de l'action sociale,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du conseil national de l'action sociale et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles

Vu l'arrêté du 4 septembre 2023 portant désignation des membres du conseil national d'action sociale

Arrête :

Article 1

Une décharge d'activité de service fixée à hauteur de 100 % d'une quotité de travail à temps plein est accordée au président du conseil national d'action sociale afin d'exercer son mandat.

Cette décharge est destinée à permettre au président d'assurer toutes les missions que requiert sa fonction :

- La présidence des séances plénières du conseil national d'action sociale ;
- La présidence et la préparation des commissions statutaires et des groupes de travail relatifs à l'action sociale
- Le suivi des travaux de ces instances.

Article 2

Une décharge d'activité de service fixée à hauteur de 50% d'une quotité de travail à temps plein est accordée aux membres de la commission permanente du conseil national d'action sociale afin d'exercer leur mandat.

Cette décharge est destinée à permettre aux membres de la commission permanente d'assurer toutes les missions que requiert leur fonction, la participation et la préparation des séances plénières, des commissions statutaires et des groupes de travail relatifs à l'action sociale.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le

15 MAI 2024

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service des ressources humaines,



N. DE SAUSSURE

Liste des membres de la commission permanente et du président du conseil national d'action sociale.

Président du conseil national d'action sociale

UNSa Justice : Frédéric GALLIERE

Membres de la commission permanente :

UNSa-Justice : Jean-François FORGET
Sandrine DEBATS

CGT : Carole RICOUS
Geneviève MAROT

FO : Samuel DEHONDT
Jessy ZAGARI

CFDT : François-Xavier GIACOBBI
Elyamine SAÏD